

**Procès-verbal de séance
du conseil municipal de PANNES
Séance du 11/04/2023 à 20 h**

Présents : Mrs BRADY Gérard, CLAVEL Gilles, HEMONET Patrick, HUMILIERE Thierry,
THIENNEMENT Anthony
Mmes GOLAB Agnès, SCHMIT Carine,

Absent excusé avec pouvoir : Mr SCHMIT Damien à Mme SCHMIT Carine

Absents excusés : DASSI Sandrine, NOEL Jacques, GROSLIER Alicia

Secrétaire de séance : Mme SCHMIT Carine

Président de séance : Mr BRADY Gérard

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Carine SCHMIT est désignée secrétaire de séance

2- Approbation du Procès-verbal des séances des 02/03/2023 et 06/02/2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 02/03 et 06/02/2023

**3-DCM 2023-08 : FINANCES LOCALES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (7.2.1)
Taux des taxes locales 2023**

Le Maire invite le conseil municipal à fixer le taux des taxes directes locales à appliquer en 2023.

- le conseil municipal décide de fixer comme suit le taux de chacune des taxes locales :

- FB	: 121 200 x 29.85 %	Produit attendu =	36 178 €
- FNB	: 29 100 x 19.58 %	Produit attendu =	5 698 €
- TH	: 9 568 x 7.91 %	Produit attendu =	757 €

TOTAL = 42 633 €

Voté à l'unanimité

4-DCM 2023-09 : FINANCES LOCALES (7.1)

Vote Compte de Gestion 2022 budget assainissement

Approbation du compte de gestion à l'unanimité

5-DCM 2023-10 : FINANCES LOCALES (7.1)

Vote du Compte administratif 2022 budget assainissement

Investissement

Dépenses	Prévu :	22 015,33
	Réalisé :	22 571,53
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	22 015,33
	Réalisé :	17 635,58
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	55 574,01
	Réalisé :	28 683,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	55 574,01
	Réalisé :	56 487,17
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4 936,07
Fonctionnement :	27 783,80
Résultat global :	22 847,83

Voté à l'unanimité

6-DCM 2023-11 : FINANCES LOCALES (7.1) Affectation des résultats budget assainissement

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		2 896,19
- un excédent reporté de :		25 087,61
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		27 783,80
- un déficit d'investissement de :		4 935,97
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		4 935,97
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT		27 783,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		4 935,97
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		22 847,83
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		4 935,97

Voté à l'unanimité

7-DCM 2023-12 : FINANCES LOCALES (7.1) Budget Primitif 2023 Assainissement

Le budget 2023 présente en section de fonctionnement des dépenses et recettes pour un montant de 53 334.83 € et en section d'investissement des dépenses et recettes pour un montant de 23 202.97 €

Voté à l'unanimité

8-DCM 2023-13 : FINANCES LOCALES (7.1) Vote Compte de Gestion 2022 budget communal Approbation du compte de gestion à l'unanimité

9-DCM 2023-14 : FINANCES LOCALES (7.1) Vote du Compte administratif 2022 budget communal

Investissement		
Dépenses	Prévu :	990 408,00
	Réalisé :	642 798,04
	Reste à réaliser :	326 513,00
Recettes	Prévu :	1 192 408,00
	Réalisé :	850 946,08
	Reste à réaliser :	328 022,00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	195 905,00
	Réalisé :	152 848,06
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	269 995,89
	Réalisé :	295 540,13
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		208 148,04
Fonctionnement :		142 692,07
Résultat global :		350 840,11

Voté à l'unanimité

10-DCM 2023-15 : FINANCES LOCALES (7.1) Affectation des résultats budget communal

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	6 718,18
- un excédent reporté de :	135 973,89
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	142 692,07
- un excédent d'investissement de :	208 148,04
- un excédent des restes à réaliser de :	1 509,00
Soit un excédent de financement de :	209 657,04
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	142 692,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	142 692,07
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	208 148,04

Voté à l'unanimité

11-DCM 2023-16 : FINANCES LOCALES (7.1) Vote du budget primitif 2023 communal

Le budget 2023 présente en section de fonctionnement des dépenses pour un montant de 298 949.96 € et en recettes pour un montant de 428 521.07 €
Et en section d'investissement des dépenses et recettes pour un montant de 888 981 €

Voté à l'unanimité

12-DCM 2023-17 : FINANCES LOCALES – Divers (7.10) Facturation matériel ruches à la commune de Mandres-aux-4 Tours

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour le projet « Jardins protégés et collectifs » du plan France Relance 2021, la commune de Pannes a déposé en partenariat avec la commune de Mandres-aux-Quatre Tours un dossier pour la création et l'installation de ruches et d'une miellerie.

Ce dossier a été accepté et une subvention pour investissement matériel d'un montant total de 2 239.55 € a été attribuée pour ce projet.
La commune de Pannes a réglé la totalité des achats matériels effectués pour un montant total de 3 771.36 € TTC.

Une partie du matériel ayant été acheté et remis à la commune de Mandres-Aux-Quatre Tours, il y a lieu de procéder au recouvrement de la somme due par en prenant en compte le prorata de la subvention perçue soit :
Matériel : 934.10 € TTC
Prorata subvention perçue : 554.70 €
Montant à recouvrir : 379.40 € TTC

Un titre de recettes sera émis pour ce montant
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- Charge le Maire de procéder au recouvrement

13-DCM 2023-18 : FINANCES LOCALES – Divers (7.10)

Formation apiculture

En 2022, la commune a fait l'acquisition de ruchers. Elle souhaite mettre en place des actions participatives pour sensibiliser la population, le public scolaire à la biodiversité et pour favoriser le lien social et intergénérationnel.

De plus, afin de faciliter, d'assurer le bon fonctionnement du rucher et les visites organisées pour le public, il est nécessaire de former deux personnes qui assureront la prise en charge des visites et l'entretien des ruches.

Cette formation sera dispensée par le CETA 54, « Rucher-Ecole », 54 rue du Terme à Norroy-les-Pont-A-Mousson pour un coût de 110 €/participant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de financer le coût de ces deux formations soit 220 €
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif

14-DCM 2023-19 : FINANCES LOCALES – Subventions (7.5.2)

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes pour 2023 :

ACCA de Pannes	50 €
Association sportive GST (football) de Thiaucourt	50 €
Croix Rouge	50 €

Voté à l'unanimité

15-DCM 2023-20 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Environnement (8.8)

Entrée du SDAA 54 pour 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-29-1 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

Vu les statuts du SDAA 54,

Vu la délibération n°2023-004 du SDAA 54 du 10 mars 2023,

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'entrée de la commune de BERNECOURT au 01/01/2024

16-DCM 2023-21 : FINANCES LOCALES – Subventions (7.5.2)

Demande de financement à l'Etat au titre de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise François CHRETIEN l'a contacté pour lui signaler qu'une erreur avait été commise dans le chiffrage du devis de travaux de dépose et repose des trois cloches. En effet, la repose des cloches n'avait pas été prise en compte dans le premier devis.

Le nouveau devis reçu pour ces travaux s'élève à 7 560 € HT SOIT 9 072 € TTC

De plus, le devis pour l'installation campanaire, volée électronique doit être revu et s'élève à 10 722 € HT soit 12 866.40 € TTC

Au final, le coût total des travaux de réfection et remise en état des trois cloches, du beffroi, du système de volée mécanique et des abat-sons de l'église s'élève à 47 552 € HT soit 57 062.40 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- D'accepter les nouveaux devis
- De valider le nouveau coût des travaux pour un montant de 47 552 € HT;

- De solliciter une subvention au titre de la DETR

QUESTIONS DIVERSES :

- Pré-réception des travaux de la mairie le 27/04/2023 : organisation d'un apéritif pour faire visiter les lieux et logements au conseil municipal en présence des futurs locataires et de Mme MANGIN
- Démonstration de démoissage de la toiture de l'église
- Affaissement des bordures, rue de la Croix
- Peinture signalisation intersection bas de la rue de l'Orme

Le Maire,
Gérald BRADY

La secrétaire de séance,
Carine SCHMIT



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Schmit", written in a cursive style.

